

ÉVOLUTION DU PROJET

PHASE 1 Avant contrat HQ

- DÉCISION GOUVERNEMENTALE POUR DÉVELOPPENMENT FILIÈRE ÉNERGÉTIQUE ÉOLIENNE;
- PRIORISATION RÉGION GASPÉSIE, ÎLES DE LA MADELEINE ET MATANE;
- DÉCRET GOUVERNEMENTAL POUR RÈGLES DU JEU POUR APPEL D'OFFRE PAR HQ;
- APPEL D'OFFRE DE HQ;
- DISCUSSIONS AVEC PROPRIÉTAIRES ET MUNICIPALITÉS;
- ÉTUDE DE VENT ET ÉTUDES DE FAISABILITÉ PRÉLIMINAIRE (ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET TECHNIQUE);
- RCI DE LA MRC;
- SOUMISSION;
- HQ A RETENU LE PROJET DE SAINT-ULRIC;
- CONTRAT HQ.

PHASE 2 Après contrat HQ

- **POURSUITE DES NÉGOCIATIONS;**
- **ÉTUDE D'IMPACTS ET POURSUITE ÉTUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES;**
- **NÉGOCIATIONS AVEC MRC POUR TERRES PUBLIQUES;**
- **CONCLUSION ENTENTES MUNICIPALES;**
- **CONCLUSION ENTENTES PROPRIÉTAIRES;**
- **CONSULTATIONS PUBLIQUES;**
- **RESPECT DE TOUTES LES NORMES ET CRITÈRES APPLICABLES.**

PHASE 3 BAPE

- **PLAN FINAL IMPLANTATION 100 TURBINES ET ADDITIONNELLES AVANT LE 12 MAI;**

Note : Ce délai inclus consultations des municipalités et validation environnementale (télécommunications et sonore).